


Payer la RTBF pour voir les Diabes SUR ÉCRAN GÉANT, C'EST NON

 La Ville de Neufchâteau appelle toutes les communes wallonnes à signer sa motion pour que la RTBF change son règlement

► Tous les supporters des Diabes Rouges ont en mémoire les scènes de liesse dans les bars, les restaurants bondés et les places des villes et des communes pleines à craquer lors des matches de l'équipe nationale !

Tous ces moments de partage et de communion populaire remontent à la dernière Coupe du Monde en 2014 et à l'Euro en France il y a deux ans. Et les probabilités sont élevées pour que ces images fassent leur retour dans 10 jours, date à laquelle la Coupe du Monde en Russie débutera officiellement.

Ces scènes de joie collective ont souvent un point en commun : les écrans géants. Mais les organisateurs de ces événements sont soumis à des règles bien précises en termes de droit de diffusion des rencontres. En effet, la RTBF, qui est détentrice des droits en Belgique francophone et, en accord avec l'instance européenne du football, gère les demandes de diffusion publique.

ET POUR DIFFUSER LES MATCHES de la Coupe du Monde, les organisateurs doivent au préalable en faire la demande à la RTBF un mois et demi à

l'avance, sauf pour les bars et les restaurants ainsi que pour tous les événements déjà existants, récurrents, planifiés de longue date. En revanche, pour les cas de figure liés aux événements publics développés spécialement autour des matches, deux catégories se distinguent. Premièrement, dans le cas où des événements accueillent moins de 300 personnes

(comme les clubs sportifs, ou les comités des fêtes) les organisateurs devront s'acquitter, avant la date de diffusion, d'un forfait minimum de 150 euros (hors TVA) par jour de retransmission. Secondement, pour les événements publics majeurs et rassemblant plus de 300 personnes, le calcul se fera sur base de la capacité d'accueil du lieu,

du caractère payant ou non de l'entrée et enfin du nombre de jours de diffusion. En moyenne, cela reviendra entre 1€ et 1,50€ par participant et par jour. Tout en sachant qu'il ne peut y avoir qu'un seul événement diffusé sur écran géant, officiellement

soutenu par les autorités communales, par agglomération, ville ou commune. Pour la RTBF, il s'agit de limiter le nombre d'écrans géants afin de maintenir ses recettes publicitaires car elles sont proportionnelles à l'audience réalisée par les chaînes. La RTBF précise aussi qu'elle doit être associée, à travers ses marques, comme

coorganisateur de l'événement, à côté de l'organisateur. Ce système de taxation et de limitation au niveau de la diffusion fait grincer quelques dents à l'échelon communal, notamment à Neufchâteau où

Dimitri Fourny, député et bourgmestre de la ville, a décidé de faire voter jeudi fait voter motion du conseil communal demandant d'exonérer exceptionnellement les collectivités locales et le secteur associatif du paiement de droits de diffusion pour la retransmission publique des matches disputés par les Diabes Rouges.

Ludovic Jimenez

XPRESSO

Dimitri Fourny
Député et bourgmestre (CDH) de la ville de Neufchâteau.

“Il faut cesser cette chasse à l’homme”

1 **Quelle a été l’issue du vote de votre motion du conseil communal relative à l’exonération des droits de diffusion dus à la RTBF pour la Coupe du Monde 2018 ?**

“Le conseil communal a voté à l’unanimité cette motion et j’en appelle à toutes les communes wallonnes et bruxelloises à en faire de même! Il faut savoir qu’en 2014, TF1 (qui avait acquis les droits de retransmission de la Coupe du Monde de football) avait exonéré les communes de toute redevance pour la diffusion des matches. Alors s’ils l’ont fait, la RTBF peut le faire, il n’y aucune raison !”

2 **Pourquoi voulez-vous mettre fin à cette traditionnelle taxation ?**

“La Coupe du Monde, c’est avant tout la fête du foot, alors tout le monde doit pouvoir en profiter, il faut cesser cette chasse à l’homme. C’est pour cela qu’on appelle à continuer de pouvoir diffuser les matches sur écran géant à plusieurs endroits en même temps et de façon totalement gratuite.”

3 **Comprenez-vous la position de la RTBF, détentrice des droits ?**

“Le milieu associatif et sportif ne peut pas accepter ça. La RTBF doit prendre ses responsabilités, avec ses annonceurs, pour ne pas mettre à mal nos ASBL. En effet, c’est difficile pour nos petites ASBL, voire impayable, et ce n’est pas normal que le service public, au seul motif de maintenir ses revenus publicitaires, impose de telles règles. Il est donc nécessaire de réagir pour obtenir la gratuité pour tous.”

Interview > L.J.